



La Poste  
BSCC

Montreuil, le 13 septembre 2018

## CDSP à la BSCC du 13 septembre 2018

### Déclaration préalable

#### **La CGT participe à cette réunion pour faire entendre les revendications des postiers et pour défendre le service public postal.**

Les documents que vous nous avez transmis ont le mérite d'une belle présentation mais néanmoins, nous constatons l'absence de précision comme sur les lieux d'expérimentation ou de précision sur les chiffres du bilan social comme par exemple d'un état comparatif et de certains éléments qui nous permettent d'avoir une meilleure visibilité et transparence de la situation sociale de La Poste.

#### **SUR LE BILAN SOCIAL**

##### **L'EMPLOI**

Nous constatons une fois de plus, la dégradation de l'emploi qui entraîne la détérioration des conditions de travail et de la qualité de service rendue. En effet, malgré les 6 254 CDI embauchés et les 22 118 contrats de CDD, en 1 an, ce n'est pas moins de 2 169 suppressions d'emplois que nous subissons dans les services, soit près de 2% des effectifs. Ces suppressions touchent les catégories les plus exposées aux métiers pénibles, ce qui ne correspond aucunement aux éventuelles baisses d'activités, mais à un changement de modèle social basé sur le recours massif aux emplois précaires.

- ▶ **1 698 embauches de jeunes de moins de 25 ans** : sont-ils recrutés sous CDI car aucune précision dans le document ? Combien d'apprentis et emplois d'avenir ont bénéficié d'un CDI ? Sachant que dans certains départements aucun contrat d'apprentissage ne s'est traduit par l'obtention d'un CDI ! Pour autant, si La Poste fait appel à cette main d'œuvre, c'est que nous en avons besoin pour assurer le Service Public Postal.
- ▶ **2 806 emplois supprimés** au travers les démissions, licenciements, révocations et départs durant la période d'essai.
- ▶ **7 060 départs en 2017**, auxquels s'ajoutent les 9 375 départs en 2013, soit 15 144 départs en 2 ans !

Le niveau de recrutement est très loin de correspondre aux attentes et besoins des salariés et du service public que nous avons besoin de développer.

**La CGT s'oppose fermement à cette logique de casse de l'emploi et du service public, surtout quand dans le même temps, La Poste est le 1<sup>er</sup> bénéficiaire du CICE ! Nous exigeons le comblement immédiat de toutes vacances d'emplois sur la base minimale de 1 départ = 1 embauche ; la transformation de tous CDD, Intérimaires et autres contrats précaires en CDI et au volontariat ainsi que le recrutement de nouveaux emplois afin de permettre le développement de nouvelles activités postales et de communications.**

## PROMOTIONS

**Vous affichez 11 786 promotions en 2017, soit à peine 8% des effectifs**, nous sommes très loin là aussi, de répondre aux attentes des personnels. Nous constatons par ailleurs, que la promotion est plus importante chez les hommes et cela s'accroît en allant dans les catégories supérieures. Nous sommes loin d'une réelle égalité professionnelle. Même si le nombre de promotions est en augmentation, il cache mal que beaucoup de postiers partent en retraite sans avoir changé de catégorie durant leur carrière à La Poste. Nous souhaitons connaître le nombre de promotions obtenu à l'ancienneté qui ces dernières années a eu tendance à être en baisse. Vous ne voulez plus reconnaître le professionnalisme des postiers en fin de carrière.

**La CGT exige le droit à la promotion pour toutes et tous et de façon équitable, respectant l'égalité professionnelle et un taux de bénéficiaires d'une promotion de 10% par an, afin que toutes les postières et postiers puissent bénéficier d'une promotion dans les 10 ans à venir !**

## HANDICAP

Bien que le taux de salariés handicapés soit en augmentation, nous sommes encore très loin de la réglementation en vigueur, puisque cela représente un peu plus de 4% ! C'est tout de même désolant pour une des plus grandes entreprises de France !

**La CGT demande à ce que la réglementation soit respectée afin que les salariés touchés par le handicap puissent accéder au droit de travailler. Nous exigeons par ailleurs que toutes les mesures soient prises pour permettre aux collègues atteints de toutes formes d'inaptitudes de bénéficier de postes de travail réellement adaptés à leur état de santé ! C'est tout de même un minimum surtout, lorsque cette inaptitude fait suite aux détériorations des conditions de travail ou sa pénibilité subies au sein de l'entreprise.**

## NOMBRE DE JOURS D'ABSENCES

4 138 802 journées d'absences pour maladie recensées en 2017, soit l'équivalent de près de 16 500 emplois à créer pour y faire face. A ces journées d'absence, s'ajoutent les congés, les détachements syndicaux et toutes autres formes d'absences familiales et autres... Aucune mesure sur la qualité de l'emploi n'est engagée sauf vers une dégradation de l'emploi quand on constate une hausse de près de 65% des montants versés aux boîtes d'intérim !

**La CGT demande des embauches massives en CDI pour supprimer le recours massif aux CDD, à l'intérim, aux entreprises sous-traitantes, aux groupements d'employeurs et aussi pour satisfaire la proposition d'un volant de remplacement minimum de 25%, soit 1 volant pour 4 positions de travail !**

## REMUNERATION

81% des personnels perçoivent un salaire net inférieur à 2 000€ ! Nous jugeons cela lamentable pour une entreprise comme La Poste. A cela s'ajoute les écarts de rémunération entre fonctionnaires et agents contractuels puisque en moyenne un agent **fonctionnaire bénéficie d'une rémunération de 303€ supérieure à celle d'un agent contractuel dans les catégories d'exécution et maîtrise. La rémunération des femmes est inférieure à celle des hommes et ce, dans toutes les catégories !**

**Nous exigeons là aussi, une égalité de traitement par le haut pour toutes et tous. L'ouverture de négociations salariales et de révisions des grilles de rémunération et enfin, l'arrêt immédiat de toutes formes de blocage de rémunération des fonctionnaires.**

**C'est entre autres, les raisons de l'appel unitaire d'action nationale et interprofessionnelle du 09 octobre 2018 !**

## **LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

La CGT note une baisse des accidents de travail avec arrêts. Mais cela peu nous laisser perplexe, car sur le terrain, les encadrants sont objectivés sur cette problématique, mais seulement sur un nombre de déclaration, ce qui provoque une dérive que connaît beaucoup d'autres entreprises, une sous déclaration des AT. Cette baisse peu aussi s'expliquer par le recours massif à des salariés externes à La Poste sur les positions de travail les plus accidentogènes. Mais en tout cas cette baisse ne révèle pas la dégradation des conditions de travail, comme la mise en place de la tournée sacoche ou le développement de la manutention manuelle des colis en vrac. Il manque le taux de gravité des AT, qui est un indicateur important pour nous permettre de mieux apprécier une baisse des AT.

Sur les maladies professionnelles déclarées, le nombre est important. Mais là aussi, il reste un indicateur qui sans analyse du processus de déclaration, de connaissance de la formation, de l'évolution du tableau de la sécurité social ne nous permet d'apprécier sa pertinence.

Pourquoi indiquez-vous la somme consacrée au fonctionnement des services de santé au travail ? Comme le nombre des réunions de CHSCT.

## **SOCIAL D'ENTREPRISE**

**Nous aurions beaucoup à dire sur les besoins des personnels et sur les budgets alloués que nous demandons à la hausse afin d'y répondre. Il y aurait grand besoin de s'interroger et analyser les raisons pour lesquelles aussi peu d'agents bénéficient des diverses prestations et regrettons l'absence d'éléments sur le logement, les aides pécuniaires...**

**L'ensemble des Postiers devraient être en capacité de bénéficier de l'ensemble des prestations et de les attribuer en fonction du Quotient Familial au même titre que le Chèque Vacances.**

**Nous dénonçons par ailleurs, la mesure prise sur l'attribution des chèques culture qui sont attribués sur demande de l'agent, ce qui là aussi porte une réelle atteinte à l'égalité de traitement. Par ailleurs, nous demandons également leur revalorisation. De même, nous demandons aussi, la revalorisation des titres restaurant, indemnités collation et de restauration.**

**Pour la CGT, le social et sa budgétisation doivent être remis à plat afin de mieux répondre aux attentes des Postières et Postiers en termes de restauration sociale, de crèches et de toutes formes de prestations sociales qu'elles soient infantiles, de loisirs ou pour le logement.**